

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01083

Numéro SIREN : 834 189 730

Nom ou dénomination : 4F

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/007182

Désignation de l'entreprise		SARL 4F		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		110 RUE DE SOURS 28000 CHARTRES		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 3 4 1 8 9 7 3 0 0 0 0 1 5		Néant		*	
Copie certifiée conforme						Exercice N clos le, 31/03/2023	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	9 800	AC	9 800	
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 815 938	CV		1 815 938
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)		BJ	1 825 738	BK	9 800	1 815 938
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	186 194	CA		186 194
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
		Disponibilités	CF		CG		
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
TOTAL (III)		CJ	186 194	CK		186 194	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 011 932	IA	9 800	2 002 132	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations : Non recensée		Stocks : Non recensée		Créances : Non recensée	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 4F							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 507	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX		
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 507
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(5 507)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	217 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	217 000	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 060	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	10 060	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	206 939	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	201 431	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 4F

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 2 002 132 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 202 461 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	9 800			9 800
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	9 800			9 800
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels				
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 815 938			1 815 938
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 815 938			1 815 938
ACTIF IMMOBILISE	1 825 738			1 825 738

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux
Frais de constitution		20,00
Frais de 1er établissement [1]		
Frais d'augmentation de capital		20,00
Total		

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	9 800			9 800
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	9 800			9 800
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	9 800			9 800

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	12 824	3 093		15 918
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	12 824	3 093		15 918
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		3 093		

SARL 4F

Etats Financiers

Exercice du 01/04/2022
au 31/03/2023

Notes sur le bilan

Charges à payer

Montant

Fournisseurs - fact. non parvenues

1 449

Total

1 449

SARL 4F

Etats Financiers

Exercice du 01/04/2022
au 31/03/2023

Notes sur le compte de résultat

Le montant du profit lié à l'intégration fiscale s'élève à 4 123 euros

Autres informations**Engagements reçus**Montant en
euros

Plafonds des découverts autorisés

Avals et cautions

Garantie BPI FRANCE à hauteur de 40% concernant l'emprunt de 600 000 euros

Autres engagements reçus

Total

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

4F

SARL au capital de 381 200 euros
Siège social : 110 Rue de Sours
28000 CHARTRES

R.C.S. : CHARTRES, N° 834 189 730

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/03/2023

2 Rue Henri Poincaré
28000 CHARTRES

Tél : 02.37.25.15.15
Email : lecoudray@fiteco.com

À l'Assemblée Générale de la société **4F**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **4F** relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chartres, le 8 septembre 2023

FITECO
Commissaire aux Comptes



Michel DEROUET
Associé

COMPTES ANNUELS

ANNEXÉS



Bilan Passif

31/03/2023 31/03/2022

CAPITAUX PROPRES

Capital	381 200	381 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	19 371	19 371
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	313 766	364 055
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	202 461	-50 288
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	15 918	12 824
Total I	932 717	727 162

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs
 Avances conditionnées

Total II**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Provisions pour risques
 Provisions pour charges

Total III**FITECO**

*Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes*
 2 rue Henri Poincaré
 28000 CHARTRES
 Tél : 02 37 90 80 00
 SAS au capital de 7 858 500€

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	253 974	347 667
Emprunts et dettes diverses (3)	634 758	723 596
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 481	4 480
Dettes fiscales et sociales	173 203	72 277
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	1 069 416	1 148 020
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	2 002 132	1 875 182

(1) Dont à plus d'un an (a)	550 094	720 693
(1) Dont à moins d'un an (a)	519 322	427 327
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat (suite)

	31/03/2023	31/03/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 093	3 188
Total charges exceptionnelles (VIII)	3 093	3 188
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-3 093	-3 188
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-4 123	31 680
Total des produits (I+III+V+VII)	217 000	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	14 539	50 288
BENEFICE OU PERTE	202 461	-50 288
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	217 000	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	4 530	1 159

FITECO
*Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes*
2 rue Henri Poincaré
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 90 80 00
SAS au capital de 7 858 500€

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Un amortissement dérogatoire est comptabilisé pour l'écart constaté entre la dotation fiscale calculée en fonction des durées d'usage et du mode dégressif le cas échéant et, d'autre part, la dotation économique calculée en fonction des durées d'utilisation et du mode linéaire.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid19

Lors de la crise sanitaire liée au virus Covid 19, l'établissement de l'entreprise est resté ouvert durant tout l'exercice. Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif.

FITECO

*Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes*
2 rue Henri Poincaré
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 90 80 00
SAS au capital de 7 858 500€

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS S.C.E. 28000 CHARTRES	250 000	821 251	100,00	702 563
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 800 000	1 800 000	159 862		217 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

FITECO
*Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes*
2 rue Henri Poincaré
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 90 80 00
SAS au capital de 7 858 500€

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 186 194 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé	186 194	186 194	
Charges constatées d'avance			
Total	186 194	186 194	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 381 200 euros décomposé en 38 120 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

FITECO
*Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes*
 2 rue Henri Poincaré
 28000 CHARTRES
 Tél : 02 37 90 80 00
 SAS au capital de 7 858 500€

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 069 416 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	253 974	101 971	152 003	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	470 365	72 274	326 720	71 371
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 481	7 481		
Dettes fiscales et sociales	173 203	173 203		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	164 392	164 392		
Produits constatés d'avance				
Total	1 069 416	519 322	478 723	71 371

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

165 391

FITECO
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
2 rue Henri Poincaré
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 90 80 00
SAS au capital de 7 858 500€

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		253 974	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total		253 974	

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers**Résultat financier**

	31/03/2023	31/03/2022
Produits financiers de participation	217 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	217 000	
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	10 061	8 251
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	10 061	8 251
Résultat financier	206 939	-8 251

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 4 530 euros

Montant compris dans les produits financiers : 217 000 euros

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 1 364 euros

FITECO
*Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes*
2 rue Henri Poincaré
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 90 80 00
SAS au capital de 7 858 500€

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/04/2019, la société SARL 4F est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL 4F. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Méthode dite de neutralité :

La filiale constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, c'est à dire en tenant compte de ses propres déficits qu'elle a générés.

La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par les filiales.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

Montant en
euros

Effets escomptés non échus

Avals et cautions

Engagements en matière de pensions

Engagements de crédit-bail mobilier

Engagements de crédit-bail immobilier

Nantissement de 2633 actions de la SAS S.C.E. concernant l'emprunt de 600 000 euros

Autres engagements donnés

Total

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

FITECO
*Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes*
 2 rue Henri Poincaré
 28000 CHARTRES
 Tél : 02 37 90 80 00
 SAS au capital de 7 858 500€

4F

S.A.R.L. au capital de 381 200 €

Siège Social : 110 rue de Sours

28000 CHARTRES

834 189 730 R.C.S. CHARTRES

**TEXTE DE LA RÉOLUTION
D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 202 461,33 euros.

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptabilisé à l'issue de l'exercice de la manière suivante :

À hauteur de 10 123,07 euros, en dotation de la réserve légale à hauteur de 5 %.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'élève à 192 338,26 euros.

Enfin, l'Assemblée générale décide d'affecter le reliquat de résultat restant, soit 192 338,26 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 506 104,57 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Le Gérant



Certifié conforme